



Comité du mieux être à l'Université de Poitiers

Propos préliminaire

L'Université de Poitiers s'est dotée d'un schéma directeur sur la qualité de vie au travail (SD-QVT) en janvier 2020. La mise en œuvre de ce SD-QVT et plus spécifiquement du plan d'actions 2020-2024 nécessite de redéfinir les missions du Comité du mieux être, telles qu'elles avaient été définies pour la période de 2016 à 2020. Le présent document a donc pour objectif de définir la composition, l'organisation et le mandat de ce Comité. Il est revu à minima tous les quatre ans à l'issue de l'élection du Président de l'Université, qui peut le redéfinir en fonction de ses orientations politiques.

Composition

Le Comité du mieux-être est constitué de six membres es qualité :

- Médecin de prévention de l'Université
- Assistant.e social.e de l'Université
- Responsable hygiène et sécurité de l'Université
- Responsable du service SQVT de l'Université
- Représentant.e du CHSCT de l'Université
- Président.e du comité du mieux-être

A ces six membres statutaires peuvent s'ajouter jusqu'à quatre membres nommés pour leurs compétences en lien avec la QVT

Organisation

Le Comité du mieux-être est présidé par un membre de la communauté universitaire nommé par le Président de l'Université. Il peut s'agir d'un élu (vice-président ou représentant d'un conseil statutaire de l'Université), d'un chargé de mission ou d'un membre du personnel reconnu pour ses compétences dans le domaine.

Le Comité du mieux être se réunit trois fois par semestre en séance ordinaire sur invitation du président du comité, et en séance extraordinaire à l'initiative du Président de l'Université, du président du comité ou à la demande du tiers de ses membres, sur un ordre du jour précis. Un secrétaire de séance est désigné, afin de rédiger un compte rendu dont la diffusion est circonscrite aux membres du Comité opérationnel.

Le Service SQVT de l'UP est responsable de l'archivage des compte-rendus des réunions du Comité du mieux être, et de tous les documents issus de ses travaux. Ces documents doivent être conservés au moins 8 années à partir de leur date d'archivage.

Missions et compétences

Le Comité du mieux-être est chargé d'impulser, de coordonner et d'évaluer les actions prévues dans le SD-QVT, en lien avec les services et les commissions concernés.

Cela implique :

- d'assurer la promotion et la mise en œuvre du plan d'actions présenté dans le SD-QVT 2020-2024
- de proposer les outils permettant aux responsables des différentes actions de les piloter en mode « gestion de projets », et de former ces responsables à leur utilisation
- de proposer les modalités d'animation du réseau des responsables d'actions
- de proposer les outils et un tableau de bord permettant de gérer le portefeuille de projets dans son ensemble
- de proposer et de mettre en œuvre une stratégie d'actualisation du plan d'actions, et de la prendre en compte dans la validation des objectifs annuels.
- de proposer et de mettre en œuvre une stratégie d'évaluation d'impact du SD-QVT
- de présenter un bilan annuel aux instances désignées par le Président de l'Université
- de positionner le Comité du mieux être comme un organe support de la politique de l'établissement (rôle conseil, orientation stratégique)